



séparation de corp et de biens

Par **boldo**, le **26/08/2010** à **20:38**

je voudrais faire une séparation de corp et de biens avec mon épouse,
j'ai 4 maisons dont 3 maisons qui sont construite sur un terrain dont elle a hérité de ces
parents , mais contacter après notre mariage,
je voudrais savoir quelle est ma position dans cette affaire ?
des conseils de toute personne serait les bienvenus ,[/b]

Par **Domil**, le **27/08/2010** à **03:03**

Toute construction sur un terrain appartient au propriétaire du terrain (sauf s'il y a eu
démembrement vertical). Ce terrain provenant d'un héritage, c'est un bien propre de votre
conjointe.

Les 3 maisons sont donc un bien propre de votre épouse.

Cependant, si les maisons ont été construites durant le mariage, avec l'argent de la
communauté, votre épouse doit récompense à la communauté